



# Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 avril 2023 à  
19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe  
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, maire,

## SONT PRÉSENTS :

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1  
Jonathan Blais conseiller siège n° 3  
Charlotte Cormier conseillère siège n° 4  
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5  
Charles Arsenault conseiller siège n° 6

## ABSENCE(S) :

Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2

## SONT AUSSI PRÉSENTS :

Jessy Létourneau, directeur général

## INSCRIPTION DES PRÉSENCES

---

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

## RÉSOLUTION N° 2023-0046 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire les modifications suivantes :

Remplacement : Point 3.1 « Adoption du procès-verbal du 6 février 2023 » par « Adoption du procès-verbal du 1er mars 2023 »

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications ci-haut mentionnées, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0047**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER MARS 2023**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 1 mars 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

CONSIDÉRANT QUE le descriptif d'un vote n'apparaissait pas comme prévu à l'une des résolutions tel que demandé par un conseiller;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal modifié de la séance du 1 mars 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2023-0048**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2023**

---

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N° 2023-0049**  
**LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2023 : APPROBATION**

---

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 77 836.82 \$ en date du 31 mars 2023.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0050  
ACHAT D'ORDINATEURS POUR LES CONSEILLERS - APPROBATION**

---

Considérant que les séances du conseil sont maintenant sans papier;

Considérant que les ordinateurs actuels des conseillers sont en fin de vie utile;

Considérant la Soumission de la RTC reçu le 30 mars 2023;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que la municipalité autorise l'achat de 6 ordinateurs Dell Vostro 3520 pour un total de 5145.84 \$ taxes en sus.

Que la dépense soit payée à même les surplus cumulés.

**RÉSOLUTION N° 2023-0051  
ÉMISSION D'OBLIGATION : ADJUDICATION**

---

**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	3 avril 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 avril 2023
Montant :	3 177 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 272, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 avril 2023, au montant de 3 177 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

257 000 \$	4,75000 %	2024
269 000 \$	4,35000 %	2025
281 000 \$	4,05000 %	2026
294 000 \$	4,00000 %	2027
2 076 000 \$	3,95000 %	2028

Prix : 98,58800

Coût réel : 4,37395 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

257 000 \$	4,80000 %	2024
269 000 \$	4,50000 %	2025
281 000 \$	4,25000 %	2026
294 000 \$	4,05000 %	2027
2 076 000 \$	4,05000 %	2028

Prix : 98,85892

Coût réel : 4,40471 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

257 000 \$	4,75000 %	2024
269 000 \$	4,50000 %	2025
281 000 \$	4,20000 %	2026
294 000 \$	4,00000 %	2027
2 076 000 \$	4,00000 %	2028

Prix : 98,62100

Coût réel : 4,42089 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 177 000 \$ de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

## RÉSOLUTION N° 2023-0052 ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS : CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 177 000 \$ qui sera réalisé le 17 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
272	3 177 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 272, la Municipalité de Havre-Saint-Pierre souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Charles Arsenault  
et unanimement résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 avril 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 avril et le 17 octobre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \ « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises \ » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :  
BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE  
CENTRE BANCAIRE HAVRE-ST-PIERRE  
786 BOUL. DE L'ESCALE  
HAVRE-ST-PIERRE, QC  
G0G 1P0
8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées



Séance ordinaire du 3 avril 2023

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 272 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**RÉSOLUTION N° 2023-0053**

**OMH DE HAVRE-SAINT-PIERRE - CHANGEMENT TYPOLOGIQUE DES LOGEMENTS  
1128 - 1130 - 1132 - 1134 RUE DES FONDATEURS : APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT la demande de l'OMH pour la modification de typologie de certains logements;

CONSIDÉRANT le projet de conversion des logements 1128-1130-1132-1134 rue des fondateurs;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que la municipalité approuve le changement typologique des logements 1128-1130-1132-1134 rue des fondateurs;

Que la municipalité s'engage à payer 10% des coûts du projet de conversion estimé à 2 000 800 \$ sur une période d'amortissement de 20 ans.

**RÉSOLUTION N° 2023-0054**

**CONGÉDIEMENT - CONFIRMATION**

---

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Charles Arsenaault  
et unanimement résolu

QUE la municipalité confirme de congédiement du 28 mars 2023.

**RÉSOLUTION N° 2023-0055**

**ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC - RENOUVELLEMENT DE  
L'ENTENTE GESTIONNAIRE DE FORMATION**

---

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire renouveler l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec pour une durée d'un (1) an;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal autorise monsieur Jeannot Langford, chef aux opérations du Service sécurité incendie, à signer tous les documents relatifs à cette entente.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0056  
BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1ER  
JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022 : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT QUE dans sa stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le gouvernement du Québec demande aux municipalités de produire un rapport annuel concernant la gestion de l'eau potable;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, est déposé au Conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2023-0057  
PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N°379 : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu le jeudi 23 mars 2023 à 18 h 30;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la consultation publique du projet de règlement n° 379 soit déposé au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2023-0058  
PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N°380 : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu le mercredi 22 mars 2023 à 18 h 30;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la consultation publique du projet de règlement n° 380 soit déposé au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2023-0059  
PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N°381 : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu le mercredi 22 mars 2023 à 19 h;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la consultation publique du projet de règlement n° 381 soit déposé au conseil municipal.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0060  
PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N°382 : DÉPÔT**

---

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu le jeudi 23 mars 2023 à 19 h 30;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la consultation publique du projet de règlement n° 382 soit  
déposé au conseil municipal.

**RÉSOLUTION N° 2023-0061  
RÈGLEMENT N°379 « RÈGLEMENT SUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES » :  
ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mars 2023 et que le projet de  
règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est  
tenue le 23 mars 2023 à 18 h 30;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n°379 « Règlement sur les hébergements  
touristiques » soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2023-0062  
RÈGLEMENT N°380 « RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES » :  
ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mars 2023 et que le projet de  
règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est  
tenue le 22 mars 2023 à 18 h 30;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par le conseiller Jonathan Blais  
et unanimement résolu

Que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n°380 « Règlement sur la démolition d'immeubles »  
soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2023-0063  
RÈGLEMENT N°381 « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES  
IMMEUBLES » : ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mars 2023 et que le projet de  
règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est  
tenue le 22 mars 2023 à 19 h;





Séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n°381 « Règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles » soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2023-0064  
RÈGLEMENT N°382 « RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N°298 -  
RÈGLEMENT DE ZONAGE » : ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé au cours de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 23 mars 2023 à 19 h 30;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le 2<sup>e</sup> projet de règlement n°382 « Règlement amendant le règlement n°298 - règlement de zonage » soit adopté par le conseil.

**RÉSOLUTION N° 2023-0065  
DÉROGATION MINEURE 2023-01 - 5380 ROUTE 138 OUEST : AUTORISATION**

---

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le 5380 Route 138 Ouest a déposé une demande de dérogation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public fut donné le 16 mars 2023 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour informer la population que le conseil municipal statuerait sur cette demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a permis, séance tenante, à tout personne intéressée de se faire entendre relativement à cette demande et qu'il est disposé à rendre une décision;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure 2023-01 relativement au 5380 Route 138 Ouest, soit :

- d'accepter la marge avant du bâtiment principal se situant à 6.14 mètres plutôt que 7.6 mètres minimum.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0066**  
**VILLAGE-RELAIS - DEMANDE D'APPUIE**

---

CONSIDÉRANT QUE le programme de Village-relais du ministère des Transports et de la Mobilité durable favorise le développement local et régional en ayant comme objectif d'accroître la sécurité routière et de contrer les effets de la fatigue au volant;

CONSIDÉRANT la demande de la ville de Havre-Saint-Pierre de signifier à la MRC de la Minganie la volonté de se porter candidate pour l'obtention du label Villages-relais;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité répond aux critères de base qui sont d'être située sur une route stratégique priorisée par le MTMD, de compter moins de 10 000 habitants et qu'elle possède tous les services de base exigés par la charte qualité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la capacité d'offrir des aménagements de qualité, tout en répondant à un objectif de sécurité routière et de développement local et régional;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

QUE la municipalité de Havre-Saint-Pierre signifie son intérêt à la MRC de la Minganie, de devenir « Village-relais » et lui demande de recommander sa candidature au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**RÉSOLUTION N° 2023-0067**  
**CHANGEMENT DE NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - PROPOSITION ET CONSULTATION PUBLIQUE**

---

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale fête son quarantième anniversaire cet année;

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Côté a contribué considérablement à mettre sous écrit l'histoire et la culture de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la famille de M. Guy coté est en accord avec le projet;

CONSIDÉRANT le comité des bénévoles de la bibliothèque appuie le projet;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

QUE la municipalité propose de nommer la bibliothèque municipale la bibliothèque Guy Côté;

QU'une consultation publique aille lieu afin de que les citoyens puissent s'exprimer sur le choix du nom;

QU'à la suite de cette consultation, le conseil confirme le choix final du nom de la bibliothèque.



Séance ordinaire du 3 avril 2023

**RÉSOLUTION N° 2023-0068  
SALON DES FAMILLES 2023 : CONTRIBUTION**

---

CONSIDÉRANT une demande de la MRC de Minganie concernant le salon des familles – édition 2023;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier  
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de l'aréna Denis-Perron dans le cadre du salon des familles édition 2023 qui se tiendra le 22 avril 2023.

Que la municipalité facture uniquement les heures supplémentaires reliées à l'évènement.

**RÉSOLUTION N° 2023-0069  
PROJET « L'UNIVERS DE ROXANE » : CONTRIBUTION**

---

CONSIDÉRANT une demande du volet des femmes pour le projet « L'Univers de Roxane »;

CONSIDÉRANT que cette activité aura un grand impact positif pour nos jeunes de notre communauté;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier  
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de l'aréna Denis-Perron dans le cadre de l'activité qui se tiendra du 30 avril au 5 mai 2023.

Que la municipalité facture uniquement les heures supplémentaires reliées à l'évènement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**RÉSOLUTION N° 2023-0070  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais  
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier  
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h35.

Havre-Saint-Pierre, le 4 avril 2023

---

**Paul Barriault, maire**

---

**Jessy Létourneau, directeur général**